

Jeudi 9 novembre 2006

Gollnisch : un procès de Moscou

Éditorial d'Yves Daoudal, dans National Hebdo

Le site internet altermedia.info a mis en ligne, la semaine dernière, une grande interview vidéo de Bruno Gollnisch, au cours de laquelle le délégué du Front national déclare notamment : « Nous croyons encore être dans un système de libertés, mais il s'agit en fait d'un totalitarisme insidieux, dans lequel un certain nombre de dirigeants dévoyés essaient d'empêcher les peuples de se défendre pour revendiquer ce qui est leur droit : le droit à la défense de leur identité, le droit de décider s'ils veulent ou non de tant d'étrangers chez eux. C'est un droit des peuples de dire : Non, nous sommes désolés, nous ne voulons pas autant d'étrangers autour de nous. C'est le droit de chacun de préserver sa maison, de préserver son territoire, de préserver sa patrie, de préserver son identité. Eh bien ceci est culpabilisé, et on culpabilise dans tous les domaines. » On culpabilise, sur le plan psychologique, par d'intenses campagnes médiatiques, mais aussi on culpabilise pénalement, on rend coupable de crime ou de délit l'automobiliste, le fumeur, l'amateur de vin, comme celui qui croit que le concept de nation va de pair avec celui de préférence nationale, ou que la discussion historique doit être libre. Dans toute une série de domaines, la liberté d'expression a été littéralement supprimée. Ce sont tous ceux où sévit « l'insupportable police juive de la pensée », comme la dénonçait Annie Kriegel au moment du vote de la loi Gayssot, mais cela ne cesse de s'étendre, comme en témoigne ce procès où Jean-Marie Le Pen a été lourdement condamné pour avoir dit que le jour où il n'y aurait plus 6 millions mais 25 millions de musulmans, les Français devraient raser les murs et changer de trottoir. Bruno Gollnisch en fait lui aussi l'expérience, avec le procès surréaliste qui lui a été intenté pour « contestation de crime contre l'humanité », et qui s'est ouvert mardi.

Les « propos controversés sur les chambres à gaz »

Il s'agit toujours de ses « propos controversés sur les chambres à gaz », comme dit la presse, qu'il aurait tenus lors d'une conférence de presse en octobre 2004. Harcelé, à la fin de sa conférence de presse, sur les « chambres à gaz », Bruno Gollnisch avait fini par répondre qu'il n'était pas un spécialiste de la Seconde Guerre

mondiale et qu'il fallait laisser les historiens se déterminer sur les victimes des camps de concentration. Propos qui, soigneusement manipulés par les médias hostiles, avaient immédiatement suscité un tollé, et la réaction inouïe du garde des Sceaux Dominique Perben intimant l'ordre au procureur de Lyon de poursuivre le coupable. Rappelons ce qu'écrivait alors dans son hebdomadaire le radical lyonnais Florent Dessus, adversaire politique de Bruno Gollnisch : « Autant de réactions parfaitement concevables si M. Gollnisch avait effectivement nié l'existence des chambres à gaz. Ce qui n'est pas le cas. S'il avait tenu les propos qu'on lui prête, nous aurions été les premiers à les dénoncer. Mais il se trouve qu'on ne peut pas lui faire dire le contraire de ce qu'il a dit. » On peut cependant prétendre qu'il a dit le contraire de ce qu'il a dit, puisque sinon il n'y aurait pas de procès. Et ce n'est pas un procès, ce sont deux procès, et même trois en comptant celui qui lui a été fait dans l'université, au terme duquel il a été suspendu de ses cours pendant cinq ans, pour des « propos » que ses juges n'ont jamais cités. Bruno Gollnisch a été chassé de l'université, par un tribunal d'inquisition universitaire et par le ministre François Fillon (bras droit de Sarkozy), parce que des « propos » qu'on n'explique pas ont « provoqué de vives polémiques ». Alors même que le président de Lyon III et le recteur d'académie ont été désavoués par le Conseil d'Etat pour leur gestion de l'affaire, et que le recteur a même été condamné pour « atteinte au droit au respect de la présomption d'innocence » envers Bruno Gollnisch. Le scandale principal restant qu'un professeur d'université, ancien doyen, connu non seulement pour ses compétences mais pour son absolue neutralité politique dans ses cours, soit sanctionné sur le plan professionnel pour des propos tenus en tant qu'homme politique en dehors de l'université. « Je suis le seul Français à être poursuivi par plusieurs voies au plan pénal, ce qui est contraire au principe fondamental du droit Non bis in idem », fait remarquer Bruno Gollnisch : on ne peut pas faire deux procès pour le même motif. C'est pourtant ce qui se passe : il y a le procès sur citation directe du parquet (à savoir du gouvernement), et celui intenté par le MRAP. Le jour-même où les médias rapportaient qu'un rapport de la police judiciaire concluait qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre Bruno Gollnisch, le garde des Sceaux Dominique Perben faisait savoir qu'il donnait l'ordre au parquet de Lyon de le poursuivre. Le même Perben qui se targuait de ne jamais donner d'instructions au parquet dans les cas individuels. Le même Perben qui est aussi candidat aux municipales à Lyon, et qui instrumentalise la justice dont il est alors ministre pour abattre un adversaire politique...

La sentence « impartiale » selon le MRAP

Dans le même temps le même parquet de Lyon accueillait une plainte du MRAP, avec constitution de partie civile, ce qui déclenchait une autre instruction. A l'examen des faits, le juge d'instruction chargé de l'affaire (qui est vice-président du tribunal de grande instance) décidait, en mars dernier, de rendre une ordonnance de « refus de mise en examen » et de non-lieu... et il renvoyait en correctionnelle sept diffamateurs de Bruno Gollnisch : le président du conseil régional Jean-Jack Queyranne et six présidents de groupe... Bien entendu, le parquet aux ordres du pouvoir faisait immédiatement appel de ce jugement. Et la cour d'appel a réformé le jugement, ordonnant un « supplément d'instruction ». De ce fait, le procès ne peut pas avoir lieu tant que ce supplément d'instruction n'est pas terminé. Pourtant il a lieu. « Quand on commence à commettre des irrégularités en droit, on les couvre par d'autres irrégularités », constate Bruno Gollnisch. La veille de ce procès qui déshonore la justice française, le MRAP a publié un communiqué qui illustre parfaitement le totalitarisme de la police de la pensée : « Le MRAP attend de la justice une sentence impartiale et exemplaire qui ferme définitivement la porte à ce genre d'insinuations intéressées et empêche les émules du Front national et leurs admirateurs néo-nazis de réhabiliter un régime que le tribunal de Nuremberg a justement condamné. » On est dans la fantasmagorie stalinienne. Accuser Gollnisch de vouloir réhabiliter le national-socialisme, c'est du délire pur et simple. Ce sont les procès de Moscou, où celui qui était accusé de ne pas être dans la ligne était forcément un « fasciste ». Où une sentence « impartiale » est forcément une condamnation à la plus lourde peine, quand bien même personne n'est capable de dire en quoi l'accusé est coupable.

Yves DAOUDAL